

2022/02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THONAC

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame TERUEL Magali, Adjointe au Maire de THONAC.

Date de Convocation : 03/03/2022

Étaient Présents : M. Christian GARRABOS Maire, M. Guillaume ARCHAMBEAU, M. Patrick LE MELLEDO, Mme Magali TERUEL Maires-Adjointes, M. Sébastien CULINE, Mme Laurence VALLÉE, M. Alain MIDDEGAELS, M. Cyril CERF, Mme Claudine LAWARRÉE MALOYER, M. Pascal ADLOFF, M. Harold ECLAIRCY.

Étaient absents excusés : -

Secrétaire de séance : Laurence VALLEE

OBJET - COMPTE ADMINISTRATIF Commune 2021

Madame la Maire-Adjointe présente le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur le Maire, qui a quitté la salle conformément à l'article L1612-12 aliéna 6 du C.G.C.T.

Après s'être fait présenter les comptes et en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, approuve le compte administratif, et précise qu'il est conforme au compte de gestion de Madame la Releveuse Municipale.

SECTION	RESULTAT DE CLOTURE de 2020	PART AFFECTEE A L'INVEST	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER	RESULTAT DE CLOTURE 2021
INVEST	1 084.19 €		44 646.89 €	9 262.86 €	36 468.22 €
FONCT	45 874.09 €		89 778.43 €		135 652.52 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

AR Prefecture

024-21240526-20220310-2022_02-DE
Reçu le 15/03/2022
Publié le 15/03/2022

Pour copie conforme,
Thonac, le 10/03/2022

L'Adjointe au Maire
Magali TERUEL



En vertu de l'article 2 de la loi du 02 juillet 1985.
Certifiée exécutoire par le Maire le : 10/03/2022
Reçu en S/Prefecture le :
Publié et Notifié le : 10/03/2022

